

Au Guatemala, la vie volée des enfants adoptés

Par [Angeline Montoya \(Guatemala, envoyée spéciale\)](#)

Enquête « Les filières de l'adoption internationale » (1/3). Ces soixante dernières années, des centaines de milliers d'enfants d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique ont été adoptés par des couples européens ou nord-américains, parfois au mépris du droit. Devenus adultes, certains recherchent la vérité sur leur histoire. Premier volet de notre enquête : entre le Guatemala et la France.

Sur les murs du bureau, des dizaines de photos ternies par le temps. Des gens se sourient, s'embrassent. « Là, ce sont les premières retrouvailles que nous ayons organisées, un papa avec sa fille... En 2001. » Marco Garavito s'émeut toujours autant devant ces images, fruits de plus de deux décennies de labeur. Cet homme de 70 ans est le responsable de Todos por el reencuentro (« Tous pour les retrouvailles »), un des programmes de la Ligue guatémaltèque de la santé mentale, une organisation de soutien psychologique spécialisée dans la recherche des 5 000 enfants disparus pendant le long conflit armé entre les militaires et la guérilla marxiste (200 000 morts entre 1960 et 1996).

Marco Garavito nous fait visiter la petite maison, édifiée autour d'un patio rempli de plantes, dans le centre de la capitale, Guatemala. Quatre personnes travaillent avec abnégation au sein de ce programme, sans aucune aide de l'Etat, payant de leur poche des traducteurs des vingt-deux langues mayas, parcourant des kilomètres de pistes cabossées pour rejoindre les villages reculés. « Nous avons actuellement 1 300 dossiers, précise notre hôte. Au début, nous cherchions les enfants au Guatemala ; puis il a fallu élargir à l'étranger. Deux cents d'entre eux se trouveraient en Europe, surtout en France, en Belgique et en Italie. »

Marco Garavito, psychologue et directeur de la Liga guatemalteca de higiene mental, et Angela Reyes, psychologue elle aussi, à Ciudad de Guatemala, le 3 juin 2021. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Pour prendre la mesure du phénomène, il faut revenir à la fin des années 1970. La violence d'Etat est alors systématique : saccage de villages, disparitions forcées, tortures... Après les massacres, des gamins perdus sont emmenés par des militaires pour les utiliser comme domestiques ou les adopter. Assez vite, certains y flairent un business, et les enfants sont envoyés en adoption dans d'autres pays, sans vérifier s'ils sont vraiment orphelins.

A compter de 1977, le processus s'accélère avec une loi qui permet de « privatiser » les démarches : plus besoin de passer par un juge, un acte notarié validé par le bureau du procureur général de la nation (PGN) suffit. Résultat : à la fin des années 1990, le Guatemala est le quatrième pays au monde en nombre d'enfants adoptés à l'international, après la Chine, la Russie et la Corée du Sud, mais le premier en proportion de sa population (11 millions d'habitants en 1999). Pour la seule période dont on connaît les chiffres, entre 1997 et 2007, 32 250 enfants ont été officiellement adoptés, selon le PGN, avant tout aux Etats-Unis (86 %), mais aussi en France (4,6 %).

A l'époque, des milliers de couples américains et européens profitent de la facilité de la procédure. « C'est devenu un négoce, les enfants étaient vendus au plus offrant », explique Alexander Colop, chef du parquet contre la traite d'êtres humains au ministère public guatémaltèque. « Pour répondre à la demande, des jaladoras, des rabatteuses, se mettent en quête de femmes vulnérables, analphabètes, afin de les convaincre d'abandonner leurs enfants ou de leur faire signer des papiers sans leur en lire le contenu », indique Leonel Dubon, de l'association guatémaltèque El Refugio de la niñez (« le refuge de l'enfance »). A la fin du conflit armé, en 1996, des vols purs et simples permettront de récupérer encore plus d'enfants.

Des photos de retrouvailles familiales sont affichées dans le bureau de la Liga guatemalteca de higiene mental, à Ciudad de Guatemala, le 3 juin 2021. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Au fil du temps, des structures dignes du crime organisé s'activent. Des assistantes sociales, des avocats – qui, au Guatemala, font aussi office de notaires –, des fonctionnaires d'état civil ou du bureau du PGN se font payer pour fermer les yeux sur la légalité des documents présentés. « *Trente minutes après son enlèvement, un enfant pouvait avoir une nouvelle identité* », poursuit M. Colop. Les Américains vont « faire leur marché » dans un hôtel de luxe, le Camino Real, près de l'ambassade des Etats-Unis, où un étage est transformé en pouponnière. Les prix explosent : jusqu'à 50 000 dollars (44 300 euros) par enfant.

« Totale impunité »

Dès les années 1980, des articles sonnent l'alerte, des rapports sont publiés, notamment celui de la [Commission interaméricaine des droits humains](#), en 2003, qui dénonce un « réseau de trafic d'enfants » opérant en « totale impunité », avec « la participation ou l'acquiescement de l'Etat ». Au même moment, un groupe d'avocats réussit à bloquer la ratification par le Congrès guatémaltèque de [la convention de La Haye \(1993\)](#) sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Six pays imposent alors un moratoire ; la France en fait partie, pas les Etats-Unis. Le nombre d'adoptions augmentera jusqu'en 2007, date à laquelle la convention sera finalement signée, la loi durcie et toutes les adoptions internationales suspendues.

Depuis 2001, la Ligue, l'organisation de soutien psychologique, a contribué aux retrouvailles de 518 personnes avec leurs parents biologiques. Lorenzo et Javier M. (pour préserver leur anonymat, les prénoms des personnes dont le nom n'est pas cité ont été changés), deux frères d'origine guatémaltèque adoptés en 1981 par un couple de Parisiens, n'ont pas eu cette chance. Des années durant, trente-huit au total, ils ont vécu dans la certitude qu'ils avaient été abandonnés au Guatemala et que leur unique chance de survie avait été l'adoption. C'est ainsi, d'après eux, que l'histoire leur était présentée par leurs parents français. En réalité, le scénario de départ était bien différent. Javier, désormais âgé de 44 ans, a pu le reconstituer, au terme d'une longue enquête à laquelle *Le Monde* a en partie contribué, en se rendant dans ce pays d'Amérique centrale à la recherche des réponses que personne, en France, n'avait été capable de lui fournir.

Javier a d'abord eu recours aux réseaux sociaux pour tenter de faire la lumière sur son enfance. C'est ainsi que, à la fin des années 2010, il entre en relation avec plusieurs autres adoptés européens originaires du Guatemala. Parmi eux, Mariela SR. Cette Belge de 34 ans, devenue Coline Fanon après son adoption, a appris, en 2017, qu'elle avait été volée à sa mère biologique, à laquelle on avait fait croire qu'elle était décédée après sa naissance. La jeune femme décide alors de créer une association, Racines perdues, destinée à aider les personnes en quête de leurs origines. Les résultats ne tardent pas : dans les années suivantes, Racines perdues retrouvera une quarantaine de familles au Guatemala.

Juan et Martin G., respectivement beau-père et demi-frère de Javier M., adopté par des Français, à Palencia, Guatemala, le 6 juin 2021. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

En janvier 2019, Mariela SR profite d'un voyage sur place pour interroger Marco Garavito sur l'existence d'un éventuel dossier concernant la famille de Javier. Une fiche, datée de 2013, est exhumée : une certaine Rosa M. dénonce la disparition de ses deux fils, survenue selon elle en 1981. Dans le dossier, des photos des deux garçons. Aucun doute possible. La Ligue tente immédiatement d'appeler cette femme. Un homme répond : Juan G., son mari. Qui annonce que Rosa est morte, sept semaines plus tôt... Pendant trente-huit ans, elle a pleuré ses fils, qu'elle n'a jamais revus. Dans les mois qui suivent, ceux-ci poursuivent tout de même leur quête de vérité. Peu à peu, le puzzle de leur parcours se compose, parfaite illustration du trafic mis en place, ces années-là, au Guatemala.

Quand elle accouche de Lorenzo, en juillet 1976, à l'hôpital San Juan de Dios au Guatemala, Rosa a déjà deux autres enfants, de pères différents, un garçon (Julian) et une fille (Andrea). Le pays, en plein conflit, vient d'être ravagé par un tremblement de terre (23 000 morts). Le chaos est total. La jeune femme vivote en travaillant comme vendeuse ambulante ou en offrant ses services dans des cantines.

En octobre 1977, un quatrième enfant naît : Javier. Elle se met en couple avec Juan G., un homme que les deux aînés décriront plus tard comme « *violent et alcoolique* ». Alors que Rosa est de nouveau enceinte, en 1979, les propriétaires de la pension où elle demeure l'accusent de vol. La voici bientôt en prison, ses fils et sa fille placés dans un foyer d'Etat. Libérée faute de preuve, elle les confiera ensuite à des proches, le temps d'accoucher de son cinquième enfant. Julian et Andrea habiteront chez un oncle, Lorenzo et Javier chez une grand-tante par alliance. Par la suite, Rosa aura encore un sixième enfant, Martin G.

Le bâtiment qui abritait autrefois le foyer privé Casa Canada, à Ciudad de Guatemala, le 3 juin 2021. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Lorenzo, 4 ans, est dans un état de dénutrition avancé. Il aurait alors été conduit par sa grand-tante dans un foyer privé, en novembre 1980, afin d'y être soigné. Cet institut pour mineurs, baptisé Casa Canada, a été fondé en 1977 par une Canadienne, Naomi Bronstein. Cette femme, qui se sent investie de la mission de « sauver » des enfants de pays du tiers-monde – elle-même en adoptera sept –, a vécu un temps en Asie du Sud-Est. Au Vietnam, elle a fait la connaissance d'une Française, Minnie Gallozzi, fondatrice de l'association Les Amis des enfants du Vietnam. Quand M^{me} Bronstein s'installe au Guatemala, à la fin des années 1970, leurs destins se croisent à nouveau : tandis que la Canadienne lance sa « casa », M^{me} Gallozzi crée Les Amis des enfants du monde (AEM). Cette organisation servira d'intermédiaire pour l'adoption en France de plus de 80 petits Guatémaltèques placés à Casa Canada, et d'environ 7 000 autres enfants venus du monde entier.

La fille de Rosa, Andrea, avait 10 ans à l'époque. Elle se souvient : « *A Casa Canada, on a dit à maman qu'on pouvait envoyer Lorenzo aux Etats-Unis pour le soigner. Elle ne savait ni lire ni écrire. Elle a fait confiance, elle l'a placé. Un jour, ils l'ont ramené à la maison, il allait mieux, mais il n'a pas voulu retourner chez ma mère, il pleurait et voulait rester dans la voiture.* » Le garçonnet craignait-il son beau-père, Juan, comme l'insinue Andrea ? « *En tout cas, il est retourné à Casa Canada, et une responsable de l'orphelinat a tant insisté qu'elle a convaincu maman de leur confier aussi Javier.* »

Juan nie tout comportement violent, mais n'a pas oublié cette responsable de l'orphelinat, Angelina Perez de Galdamez, ni la suite : « *On allait voir les garçons toutes les semaines. Et puis Angelina a commencé à poser des excuses : ils sont à la piscine, au zoo, au parc... On ne les a plus vus.* » Julian, l'aîné de la fratrie, accompagnait aussi Rosa à Casa Canada. « *Un jour, Angelina lui a donné des photos d'eux, tout sourire, une couronne dorée en papier sur la tête, elle lui a dit qu'ils étaient chez une comtesse en France, qu'ils allaient bien. Ma mère ne comprenait pas pourquoi ils étaient si loin, mais elle était contente, elle les imaginait dans un château...* »

Andrea, la demi-sœur de Javier M., porte le portrait de leur mère décédée, Rosa, le 7 juin 2021, à Ciudad de Guatemala. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Le cimetière dans lequel est enterrée la mère biologique de Javier M., Rosa, le 6 juin 2021, à Palencia (Guatemala). JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Des mois plus tard, Rosa et sa fille retournent à Casa Canada dans l'espoir d'avoir des nouvelles. Elles trouvent porte close. La jeune femme comprend qu'elle ne reverra pas ses garçons. « *A partir de là, elle est tombée malade, témoigne Andrea. Elle s'est enfermée dans sa chambre, elle pleurait en regardant les photos, on n'a plus jamais fêté Noël.* » Son benjamin, Martin, l'a vue souffrir jusqu'à son dernier souffle, en novembre 2018 : « *Dans ses prières, elle suppliait Dieu de lui faire un signe*

pour savoir s'ils étaient vivants ou morts. Elle nous répétait : "Je ne les ai pas abandonnés, on me les a volés." »

Au Guatemala, nous avons retrouvé Angelina Perez de Galdamez, alias « Angie ». En 1982, après le retour au Canada de Naomi Bronstein – décédée en 2010 –, elle a pris la présidence de Casa Canada, la rebaptisant Casa Guatemala en 1985. Elle a fait construire un nouveau foyer à Rio Dulce, à 300 kilomètres à l'est de la capitale, et fermé l'ancien. Avec les AEM, la collaboration a duré jusqu'en 1995.

Cette femme de 78 ans vit dans une grande maison de la Zona 10, un quartier huppé de la capitale, à 50 mètres de l'ex-orphelinat. *« Après le tremblement de terre de 1976, la situation était si terrible que les enfants n'avaient que la peau sur les os, dit-elle au sujet du contexte de l'époque. Naomi ne savait pas d'où ils venaient, elle ignorait leur âge, leur nom, ou qui les avait amenés. Elle disait qu'elle se fichait de la paperasse, elle voulait juste leur donner une vie meilleure. »*

« Angie » accepte de nous remettre une copie des dossiers des deux frères, conservés dans ses archives. Ces documents montrent que Rosa les avait en effet placés à Casa Canada afin qu'ils soient envoyés aux Etats-Unis ; Lorenzo, mi-décembre 1980, pour traiter une « *dénutrition protéino-calorique de type kwashiorkor* », et Javier, début février 1981, à cause d'un « *problème rénal* ». Mais ils ne sont jamais allés aux Etats-Unis. Quelques jours plus tard, Rosa signe d'autres documents, où elle affirme « *déléguer* » son autorité parentale et la garde de ses fils à Naomi Bronstein. Elle permet aussi à celle-ci d'« *effectuer les démarches pour l'obtention de visas et de passeports* » et « *autorise l'adoption à la ou aux personnes que madame Bronstein choisira par le biais de Casa Canada* ». Son consentement, précisent les deux actes notariés, « *est exprimé de manière irrévocable, volontaire, sans contrainte aucune, de sa volonté libre et spontanée* ».

Pour les deux frères, ces archives sont terribles : n'est-ce pas la preuve qu'ils ont bien été abandonnés ? Sauf qu'un examen plus poussé traduit une autre réalité... D'abord, tous sont signés d'une empreinte digitale, Rosa étant analphabète. Les dossiers contiennent en outre des documents d'état civil douteux. La naissance des deux enfants a été à chaque fois déclarée presque le même jour où Rosa les plaçait à Casa Canada. La plupart des familles pauvres faisaient l'impasse sur cette démarche à la naissance et ne régularisaient la situation qu'au moment d'établir une pièce d'identité, comme un passeport.

« Urgence sanitaire »

Lorenzo est déclaré né dans la ville de Palencia et Javier dans celle d'Amatitlan. Or tous les membres de la famille assurent qu'ils ont vu le jour dans la capitale, à l'hôpital San Juan de Dios. Concernant Lorenzo, un certificat le prouve. Dans le cas de Javier, l'hôpital a répondu « *brûler toutes les archives tous les dix ans* »... Autre anomalie : c'est un mystérieux Humberto Ramirez, inconnu de la famille, qui avait déclaré la naissance de Javier, en se trompant au passage sur le nombre d'enfants de Rosa.

C'est pourtant bel et bien sur la base de ces documents que toute la procédure s'est faite : leur passeport guatémaltèque, leur entrée en France, le jugement d'adoption français et, partant, leurs papiers français, sur lesquels figurent, comme lieux de naissance, les villes de Palencia et d'Amatitlan. Julio Prado, un ancien enquêteur du parquet contre la traite d'êtres humains, souligne une autre irrégularité : « *Le document dans lequel la mère délègue la tutelle des enfants à Naomi Bronstein n'a aucune valeur légale : seul un juge en avait la faculté.* »

Les anomalies sont tout aussi nombreuses en ce qui concerne les démarches d'adoption. Dans le dossier exhumé à Casa Canada autant que dans celui conservé par les parents adoptifs en France, il n'y a pas de rapport psychosocial établi au Guatemala sur le couple adoptant – qui n'a jamais mis les pieds dans le pays –, pas non plus d'avis favorable du bureau du procureur général de la nation, pourtant obligatoire, ni de modification des actes d'état civil guatémaltèques avec leur nouveau nom.

Autrement dit, aux yeux des autorités locales, les deux frères n'ont jamais été adoptés. Naomi Bronstein a signé deux mois et demi après leur arrivée en France un document donnant son « *accord pour l'adoption plénière* » des enfants à la famille H. Les démarches ont donc été faites depuis la France, en contrevenant aux lois guatémaltèques. « *Il n'y a aucun moyen de considérer une adoption faite dans ces circonstances comme légale* », tranche Julio Prado. Côté français, ce sont les lois migratoires qui n'ont pas été suivies : les enfants sont visiblement entrés sur le territoire national sans visa d'adoption.

Le couple français pouvait-il le savoir ? Quand M^{me} H. apprend par *Le Monde* que la mère biologique de ses deux fils a pu être trompée, elle est sous le choc et se dit « *scandalisée* ». « *Il n'a jamais été de notre intention de prendre un enfant à qui que ce soit !* », s'indigne-t-elle, avant d'assurer ne s'être jamais doutée de rien, même en constatant qu'il ne s'était écoulé que vingt-sept jours pour Lorenzo, et dix-huit pour Javier, entre leur « abandon » et leur arrivée en France. « *On nous a dit qu'il y avait une urgence sanitaire, on a fait confiance.* »

Photos de son fils Javier données à Rosa, pour lui montrer qu'il avait été adopté « par une comtesse en France » et qu'il se portait bien. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Javier M. a été adopté illégalement au Guatemala en 1981. Il vit aujourd'hui dans une ville de l'est de la France, le 22 juin 2021. PASCAL BASTIEN POUR «LE MONDE»

Aujourd'hui, Javier a décidé de porter plainte dans les deux pays. Il existe peu de précédents au Guatemala, où seulement une dizaine de personnes – la directrice d'un foyer, une rabatteuse, deux avocats, un juge, des fonctionnaires du bureau du PGN... – ont été jugées et condamnées pour des affaires similaires, en 2015, à des peines de prison.

Mais c'est surtout le cas d'Osmin Tobar Ramirez qui lui donne espoir. Adopté de façon illégale aux Etats-Unis en 1998, ce trentenaire a engagé des poursuites devant la Cour interaméricaine des droits humains après avoir retrouvé sa famille biologique. Le 9 mars 2018, l'institution a prononcé [une sentence](#) historique, reconnaissant la culpabilité de l'Etat du Guatemala. Osmin, qui s'y est réinstallé, voudrait que son exemple « *ouvre la voie à d'autres enfants volés* ».

William Julié, l'avocat français de Javier, considère que « *des poursuites en France ne sont pas seulement possibles, mais s'imposent ; plusieurs qualifications visant des infractions a priori non prescrites peuvent être retenues, notamment l'enlèvement, l'usage et le recel de faux* ». Il espère que la plainte permettra l'accès aux archives du ministère des affaires étrangères et incitera d'autres victimes à se manifester.

Fin octobre, Javier a obtenu auprès de l'état civil français de récupérer son prénom de naissance. Il veut aussi annuler l'adoption plénière et retrouver la filiation avec sa famille biologique. Si la plupart des adoptés ont de bonnes relations avec leurs parents adoptifs, les deux frères affirment en effet n'avoir trouvé que violences, physiques et psychologiques, chez les H. Des accusations que M^{me} H. conteste totalement. Une certitude : Javier a fait sa première tentative de suicide à 10 ans, et tous deux ont sombré dans la drogue et la délinquance ; l'un et l'autre ont connu la prison, Lorenzo a même vécu dans la rue.

Du côté des personnes responsables de leur adoption – Casa Guatemala et les AEM –, tout le monde se renvoie la balle, Angelina Perez de Galdamez en tête : « *C'est Naomi Bronstein qui a géré ce dossier, je n'ai rien à voir [avec ça].* » « Angie » était pourtant vice-présidente de Casa Canada et apparaît en tant que témoin sur un des actes notariés. En France, la fondatrice des AEM et son actuelle présidente d'honneur, Minnie Gallozzi, désormais âgée de 85 ans, a pris sa retraite dans le sud de la France. Elle rejette, elle, la faute sur Angelina d'abord, sur son amie Naomi ensuite : « *Nous ne sommes pas responsables de ce qui s'est passé sur place. On a pris les enfants qu'on nous a donnés en toute bonne foi. Si "Angie" ne nous a pas dit la vérité, on n'y peut rien, nous sommes blancs comme*

neige. » Puis : « *Pour Naomi, c'est une grosse déception.* » « *On était dans l'urgence pour sauver un maximum d'enfants* », plaide-t-elle sur le fait que les deux frères seraient entrés en France sans le visa adéquat.

« On suivait la procédure »

Un homme avance le même argument : Edmond Mulet, un ancien avocat guatémaltèque qui a fait une brillante carrière aux Nations unies, où il a notamment été secrétaire général adjoint pour les opérations de paix. En 2019, alors qu'il est candidat à la présidentielle, [son passé de jeune avocat](#) refait surface : fin 1981, il a été brièvement arrêté, accusé d'avoir réalisé des adoptions illégales en envoyant des enfants au Canada sans visas ad hoc. Il explique aujourd'hui qu'il voulait « *faire vite* » et éviter ainsi que les enfants ne restent en orphelinat, privés de l'amour d'une famille. « *On ne peut pas juger les faits d'hier avec notre regard actuel*, soutient-il, se disant victime d'un complot politique. *On suivait la procédure de l'époque.* » Il n'a jamais été inculpé.

Lorenzo et Javier ne sont pas des cas isolés. *Le Monde* a identifié un autre Français, Patrick, adopté dans les mêmes circonstances : placé, malade, à Casa Canada en 1979 à l'âge de 1 an et demi. Comme Rosa, sa mère a pu aller lui rendre visite les premiers temps. Et, comme Rosa, elle a fini par trouver portes closes, et ne l'a plus revu. Jusqu'à ce jour de décembre 2011 où elle a enfin pu le serrer à nouveau dans ses bras, grâce à la Ligue de Marco Garavito. Les premières retrouvailles entre une mère guatémaltèque et un enfant parti en Europe. Comme les deux frères, Patrick était arrivé en France par l'intermédiaire des AEM. « *Ma mère était analphabète, elle ne savait pas ce qu'elle signait*, témoigne-t-il. *Elle m'a juré qu'elle ne m'avait pas abandonné.* » Patrick a pu profiter d'elle pendant dix ans, se rendant tous les ans au Guatemala, où elle est décédée début 2021.

Ce pays affiche à présent sa volonté d'aider les dizaines de milliers de personnes en quête de vérité. Le gouvernement a mis en place un programme : un formulaire en ligne suffit à obtenir un certificat de naissance ou un passeport, et le Centre national des adoptions se charge de la recherche de la famille d'origine. Mais aucun soutien particulier n'est prévu quand les papiers sont inexistantes ou faux, et l'adoption illicite. Les personnes ayant essayé de faire bouger les choses ont reçu des menaces de mort. Le propre frère biologique de Mariela a été arrêté en 2018, alors qu'il tentait de recueillir des preuves de l'enlèvement de sa sœur. « *Il a été condamné à dix ans de prison, accusé d'être l'auteur des menaces de mort à mon encontre !* », s'étrangle Mariela, dont le livre *Maman, je ne suis pas morte*, publié en novembre (Kennes, 216 pages, 19,90 euros), a fait grand bruit au Guatemala. Le 5 décembre, la Ligue s'est fait voler tous ses ordinateurs, contenant les informations de centaines de dossiers.

Rien d'étonnant dans un pays où règne l'impunité et où la situation de l'enfance demeure dramatique : un enfant sur deux souffre de malnutrition ; 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. « *Mille enfants disparaissent tous les ans et ne sont jamais retrouvés*, note Leonel Dubon, du Refugio de la Niñez. *On suppose qu'ils sont victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle.* »

Pour les sauver, certains sont favorables à la reprise des adoptions internationales. Dans le lot, un ex-député d'extrême droite, Fernando Linares Beltranena. Cet avocat, qui a notamment défendu de nombreux trafiquants de drogue, ne se cache pas d'avoir été responsable de dizaines d'adoptions avant 2007. En 2003, il s'était opposé à la signature de la convention de La Haye. « *L'adoption devrait dépendre de la loi de l'offre et de la demande pour faire baisser le prix* », dit-il en nous recevant dans son bureau de la Zona 10, non loin de l'ancienne Casa Canada. Il revendique le fait d'avoir cherché des femmes enceintes dans le besoin afin de les convaincre d'abandonner le bébé à venir. « *Vous avez vu les gosses qui mendient aux feux rouges ?*, tonne-t-il. *Si je les avais donnés en adoption il y a quinze ans, ils seraient à l'université aux Etats-Unis. Pensons à ceux que nous pourrions sauver.* »

Fernando Linares Beltranena, avocat et ancien député d'extrême droite, à Ciudad de Guatemala, le 6 juin 2021. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Lorenzo et Javier, les deux fils de Rosa, ne sont pas tout à fait sûrs d'avoir été « sauvés »... Leur disparition a affecté toute leur famille au Guatemala. « *On nous a enlevé le droit de jouer avec nos grands frères, de recevoir leurs conseils !, sanglote Martin, le benjamin. Ma mère est partie avec cette culpabilité de n'avoir pas pu les retenir. Et nous tous continuons de souffrir, tandis que les responsables vivent chez eux sans être inquiétés.* »

Des photos de Rosa M., aujourd'hui décédée, à Palencia (Guatemala), le 6 juin 2021. Elle est la mère de six enfants, dont Javier et Lorenzo, adoptés par des Français. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Les deux frères rêvent de se rendre au Guatemala mais ils n'en ont pas les moyens. Les autorités françaises ne prévoient aucune aide pour des cas comme les leurs. Idem du côté des AEM, qui ont dit à Javier n'avoir conservé aucun dossier de cette époque. « *Je voudrais voir ma famille au moins une fois* », soupire Lorenzo. Peut-être les six frères et sœurs se retrouveront-ils alors pour se recueillir ensemble sur la tombe de Rosa, leur mère à tous.

La quête de vérité des Chiliens adoptés en Suède

Par [Anne-Françoise Hivert \(Malmö \[Suède\], correspondante régionale\)](#) et [Angeline Montoya](#)

Enquête« Les filières de l'adoption internationale » (2/3). De 1971 à 1992, près de 2 200 enfants chiliens ont été adoptés par des Suédois, presque tous par l'intermédiaire de l'organisme Adoptionscentrum. Alors qu'une enquête a été ouverte au Chili pour trafic d'enfants, ils exigent des explications.

Bonnet andin sur la tête, engoncé dans une veste polaire, Daniel Olsson se réchauffe les mains sur une tasse fumante. Cet homme de 43 ans, mais qui en fait quinze de moins, est assis devant la maison de sa petite amie, à Temuco, une ville de 260 000 habitants située dans le sud du Chili. Nous sommes en mai 2021. Joint en visio par WhatsApp, Daniel Olsson déroule son histoire, « *digne d'un roman de Dan Brown* », pendant près de trois heures. S'il lui arrive encore de revenir en Suède, c'est en coup de vent. « *Dès que j'atterris, je me sens mal. Au Chili, au moins, j'ai une deuxième chance de devenir celui que j'aurais dû être.* » Drôle de formule pour résumer sa quête d'identité, un chemin sinueux où ses différentes vies s'entremêlent.

Daniel Olsson, adopté par un couple de Suédois quand il était enfant, pose avec les drapeaux chilien et mapuche et un panneau indiquant sa ville d'origine, au Chili, lors d'une visite chez sa sœur adoptive, désormais installée aux Etats-Unis, le 19 novembre 2021. KAEL ALFORD/PANOS PICTURES POUR «LE MONDE»

Récemment, Daniel a appris que sa mère biologique, une Chilienne, aurait souhaité le baptiser Umberto, comme son père, mais il porte le nom choisi par ses parents adoptifs, des Suédois : Thomas Daniel Olsson Karlsson, né à Temuco, le 14 août 1977. Cinq semaines plus tard, il s'envolait à bord d'un appareil de la compagnie Scandinavian Airlines à destination de l'aéroport de Stockholm-Arlanda. Dans le hall d'arrivée, un couple l'attendait, accompagné d'une fillette, Ingegerd Maria Olsson Karlsson, arrivée deux ans plus tôt, du Chili elle aussi. Des gens bien : l'homme était ingénieur, la femme conseillère pédagogique ; ils habitaient Håsselby, une banlieue résidentielle de la capitale.

A l'époque, des avions atterrissent presque chaque jour avec des bébés venus de l'étranger. L'adoption internationale a la cote. La Suède, fer de lance de la lutte contre le racisme et berceau de l'Etat-providence, va devenir le premier pays d'accueil au monde en proportion de sa population. En soixante ans, de 1960 à 2020, 60 000 enfants, d'une soixantaine de nationalités, ont été adoptés, dont près de la moitié par l'intermédiaire d'un organisme baptisé Adoptionscentrum (AC). Créé en 1969

par des parents adoptifs, il est aujourd'hui le deuxième plus important du monde en matière de procédures d'adoption.

C'est aussi l'un des organismes mis en cause par les collectifs d'adoptés en Suède pour avoir fermé les yeux sur les circonstances dans lesquelles des milliers d'enfants sont arrivés dans le royaume nordique. Depuis février 2021, le quotidien *Dagens Nyheter* a publié une vingtaine d'articles à ce sujet, évoquant de nombreux pays : Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud... Aucun ne semble avoir été épargné par les affaires d'enfants volés.

Entre 1971 et 1992, près de 2 200 enfants chiliens ont été confiés à des couples suédois, dont 2 021 par l'entremise d'AC. Parmi eux : Daniel et Maria, nés à deux années d'intervalle, de deux mères différentes. Le garçon a vu le jour à l'hôpital de Temuco, la fille à Lautaro, à une vingtaine de kilomètres de là.

« L'espoir d'une vie meilleure »

Tout petits déjà, leurs parents adoptifs leur parlent de leurs origines, évoquent ce pays lointain et sa langue chantante. Plus tard, quand ils ont une dizaine d'années, ils ont le droit de lire leurs documents d'adoption. Maria est « fascinée » par leurs racines et lit, encore et encore, la lettre détaillée figurant dans le dossier de son frère. « *C'était un peu Roméo et Juliette* », se souvient Daniel. A en croire les papiers, il serait en effet le fruit d'un amour impossible entre une servante et le fils d'une famille bourgeoise de Santiago. « *A cause des différences de classe et de la honte, ils se seraient réfugiés à Temuco, où ils auraient décidé de me confier à l'adoption, dans l'espoir de m'offrir une vie meilleure.* »

Ce récit, Daniel affirme n'y avoir jamais vraiment cru, même s'il s'y accroche parfois comme à une bouée de sauvetage. Il raconte une enfance douloureuse dans la banlieue blanche de Stockholm, où ses yeux noirs, ses cheveux bruns et sa peau mate détonnent. Dans la cour de récréation, les enfants l'appellent « *brun Daniel* », « Daniel le noir ». Malgré tout l'amour et la bonne volonté de ses parents adoptifs, la greffe ne prend pas : il se sent « *différent* », « *mal placé* », « *déraciné* ». Plus tard, il sombre dans la dépression. Il faudra la ténacité de sa sœur et la découverte de ses origines, à 41 ans, pour l'en tirer.

Maria, dont le nom d'épouse est Diemar, a aujourd'hui 46 ans. Elle vit aux Etats-Unis, à Dallas (Texas), avec son mari, un Danois employé dans le groupe de télécoms Ericsson, avec qui elle a eu trois enfants. Quand elle n'enseigne pas le suédois, cette femme énergique et pleine d'entrain témoigne et tente de découvrir la vérité sur les circonstances des adoptions de bébés chiliens en Suède. Il lui a fallu des années pour recoller les morceaux de sa propre histoire et de celle de son frère.

Maria Diemar tient la photo qui apparaît sur son premier passeport, chez elle, au Texas, le 19 novembre 2021. KAEL ALFORD/PANOS PICTURES POUR «LE MONDE»

Tout commence en 1997. Maria, alors âgée de 22 ans, rêve de rencontrer sa mère biologique, et se tourne donc vers Adoptionscentrum. Une lettre, dans son dossier d'adoption, décrit sa mère comme une domestique sans le sou, avec un fils à charge, incapable de l'élever. Pour en savoir plus, l'organisation lui conseille d'écrire aux autorités chiliennes. La réponse arrive un an plus tard : on lui suggère de venir sur place.

A l'été 1998, la voici au Chili, avec une amie, afin d'y poursuivre son enquête. Première étape : le tribunal pour enfants de Temuco, où un juge avait ordonné son placement chez ses parents adoptifs, le 29 août 1975, moins de deux mois après sa naissance, le 3 juillet – alors que la loi exige d'en attendre quatre. Surprise : « *Derrière le guichet, une secrétaire avait mon dossier, mais elle a refusé de me le donner* », raconte-t-elle aujourd'hui, jointe elle aussi par téléphone.

A l'hôpital de Lautero, à une vingtaine de kilomètres de là, elle ne trouve aucune trace de sa naissance. Rien non plus à l'orphelinat La Aurora, créé par des missionnaires suédois, où elle a, paraît-il, vécu plusieurs semaines. « *C'est comme si je n'avais jamais existé.* » Au service de l'état civil de Santiago, une employée finit par la prendre à l'écart. Elle lui confie que sa mère vit dans le sud du pays et qu'elle a eu d'autres enfants depuis. Mais cette employée n'est pas autorisée à lui en dire plus.

Maria rentre en Suède, partagée « *entre l'espoir et le malaise* ». Il lui faudra attendre quatre ans et demi de plus pour que l'enquête aboutisse enfin, grâce à une jeune femme : Ana Maria Olivares. Etudiante en journalisme à Santiago, elle prépare un mémoire sur la disparition de bébés chiliens, adoptés à l'étranger pendant la dictature du général Augusto Pinochet (1973-1990). Elle s'intéresse particulièrement à la Suède et au rôle joué par Adoptionscentrum.

Ana Maria Olivares mène des investigations poussées. Avec l'aide de son oncle, à Temuco, elle identifie la mère de Maria en janvier 2003 : une femme mapuche de 54 ans, qui a eu cinq enfants. « *J'ai reçu un rapport d'Ana Maria Olivares, poursuit Maria. Ma mère disait qu'on l'avait forcée à m'abandonner. Elle était femme de ménage dans une famille riche. Elle avait déjà deux enfants, qui vivaient dans sa famille à la campagne, quand elle est tombée enceinte. Ses employeurs ont fait venir une assistante sociale, qui voulait qu'elle signe des documents. Elle a refusé, car elle était illettrée et ne pouvait pas les lire. A l'hôpital, on m'a prise à la naissance. Elle n'a pas osé faire de vagues...* »

Sous le choc, Maria appelle AC : « *On m'a répondu que les mères se sentaient souvent coupables et qu'elles mentaient plutôt que de reconnaître qu'elles avaient abandonné leur enfant.* » Avec le recul, elle se dit qu'elle aurait dû insister auprès de l'organisme suédois. « *Mais je croyais que mon cas était une exception.* » En 2004, au Chili, elle fait tout de même la connaissance de sa demi-sœur Gabriella – décédée d'un cancer trois ans plus tard. Sa mère, elle, ne veut pas la rencontrer tout de suite. « *Elle n'avait jamais parlé de moi à son mari et craignait sa réaction* », confie Maria, qui ignore toujours qui est son père.

Les années passent. La jeune femme évite de trop penser aux circonstances de son adoption. Elle a lu le mémoire d'Ana Maria Olivares, qui raconte, avec moult détails, comment des femmes, souvent seules et célibataires, mapuches, comme sa mère, ont été forcées d'abandonner leur enfant, adopté en Suède par l'intermédiaire d'AC. Elle a aussi lu une note interne, datant de début 2004, dans laquelle l'organisme nie tout en bloc et affirme n'avoir jamais eu vent d'irrégularités. « *Je n'arrivais pas à concilier ces informations avec ma propre histoire* », dit-elle.

Une photo de Maria et de ses parents adoptifs, un couple de Suédois, est encadré chez elle, au Texas, le 19 novembre 2021. KAEL ALFORD/PANOS PICTURES POUR «LE MONDE»

Son premier fils naît en 2004, puis elle accouche de deux autres garçons, en 2005 et en 2009. La famille déménage au Japon, puis à Dallas, avant de s'installer en Australie et de revenir aux Etats-Unis. Maria se rend régulièrement au Chili. En 2016, elle y rencontre son petit frère biologique, lequel la présente à son frère et à sa sœur aînés. L'année suivante, elle entre en relation avec un journaliste chilien, Alejandro Vega, qui travaille sur les enfants volés, puis envoyés vers la Suède. « *Il a constaté que certains documents dans mon dossier d'adoption étaient illégaux et m'a dit que j'étais une de ces enfants volés, poursuit Maria. J'avais besoin de l'entendre d'une personne extérieure et de le voir dans son contexte.* »

Début 2018, la police chilienne ouvre une enquête pour « adoptions illégales et trafic d'enfants ». Les enquêteurs locaux ont mis la main sur les archives de deux assistantes sociales habituées à travailler avec Adoptionscentrum, Telma Uribe et Esmeralda Quezada, et découvert à cette occasion les dossiers de centaines d'enfants adoptés à l'étranger, dont un certain nombre en Suède.

Selon les statistiques officielles, rappelle l'historienne Karen Alfaro, « *seulement 520 enfants chiliens ont été adoptés à l'étranger pendant la dictature* ». A Santiago, la police judiciaire estime qu'ils

auraient en fait été près de 20 000, des années 1960 aux années 1990. « *La moitié de ces adoptions pourraient avoir été effectuées de manière irrégulière* », confie au *Monde* le juge chilien Jaime Balmaceda, chargé de l'enquête depuis 2019. Sept cents plaintes ont été déposées, dont une centaine concerne des adoptés suédois.

Maria vit alors à Melbourne, en Australie. En marge de ses démarches personnelles, elle se lance sur les traces de la mère biologique de son frère Daniel, qui ne l'a jamais cherchée. De nouveau sollicitée, l'investigatrice Ana Maria Olivares identifie sur Facebook une femme dont le profil pourrait correspondre. Contactée par le biais de la messagerie Messenger, celle-ci se montre méfiante : oui, elle a bien accouché – seule – d'un garçon, autour de 23 h 30, le 14 août 1977, à l'hôpital de Temuco. Elle avait 19 ans et étudiait à l'université dans le but de devenir enseignante. Le 16 août au matin, on lui a dit que son bébé était mort pendant la nuit. Elle a signé un papier, sans le lire, et n'a jamais vu le corps. Quand Maria appelle Daniel, pour lui faire part de ses découvertes, il répond qu'il a « *toujours su que quelque chose clochait* ». Interrogé par *Le Monde*, il se souvient avoir alors éprouvé un « *énorme sentiment de libération* » : « *Pour la première fois, j'avais l'impression d'être pleinement en vie.* »

Daniel Olsson rend visite à sa sœur adoptive, Maria Diemar, à Dallas, au Texas, le 19 novembre 2021. KAEL ALFORD/PANOS PICTURES POUR «LE MONDE»

En janvier 2019, Daniel se rend au Chili avec sa sœur. Dans le hall d'arrivée de l'aéroport de Temuco, il serre sa mère dans ses bras pour la première fois. L'étreinte dure de longues minutes. « *J'avais peur de ne rien ressentir, mais c'est comme si le monde s'était teinté d'une nouvelle couleur.* » Il fait la connaissance de ses trois demi-frères, nés après lui (dont un est décédé depuis). Sa joie se double d'une profonde colère : « *Nous avons été traités comme des marchandises.* »

Pour les parents adoptifs de Maria et Daniel, cette quête est un véritable cauchemar. En passant par AC, jamais ils n'avaient imaginé que les enfants qu'on leur confierait pouvaient avoir été enlevés à leurs mères, sans leur consentement. L'organisme était bien établi et reconnu en Suède. L'adoption des deux enfants avait été officialisée par un tribunal suédois, et cela a un sens dans un pays respectueux des règles, qui aime à se présenter comme un champion des droits de l'enfant. « *Quand ils ont découvert mon histoire, cela a été très dur pour eux, témoigne Maria. Mais quand ils ont appris pour Daniel, c'était trop. Ils se sont demandé ce qu'ils avaient fait.* » Depuis, ils ont lu les conclusions de l'enquête parlementaire au Chili, publiée en 2019 et attestant des vols d'enfants : « *Pour eux, c'était important de comprendre le contexte et de voir que c'était quelque chose de structurel. Ils nous soutiennent, mais ils ont besoin de temps pour digérer.* »

Au printemps 2018, Maria, Daniel et une poignée d'autres adoptés ont créé l'association Chileadoption, forte d'une centaine de membres actifs. Des femmes, des hommes dont les histoires se ressemblent. Leur objectif : établir la responsabilité d'AC et de la Suède dans ce qu'ils veulent faire reconnaître comme un crime contre l'humanité.

« **Aucune base de données** »

Au Chili, les familles se mobilisent également depuis des années pour rétablir un lien avec leurs enfants disparus. Marisol Rodriguez Valenzuela, biostatisticienne, a cofondé l'association Hijos y Madres del Silencio (« Enfants et mères du silence ») en 2014. Son engagement a débuté avec ses propres démarches pour tenter de localiser sa sœur, née en 1972. « *On a dit à ma mère que le bébé était mort, qu'ils allaient garder le corps pour faire des examens et qu'il ne fallait pas qu'elle le voie, parce qu'il était difforme.* » La jeune maman célibataire n'a pas protesté. « *A l'époque, si le médecin disait que le bébé était mort, il était mort* », insiste Marisol, 47 ans, qui vit à Santiago. Depuis, le doute et la culpabilité l'assaillent.

L'association a réuni plus de 250 familles. Mais le processus est très compliqué, d'après Ana Maria Olivares : « *Les mères qui cherchent leurs enfants ne savent pas s'ils sont au Chili ou à l'étranger. Il n'y a aucune base de données. Parfois, on peut retrouver le nom de la famille adoptive. Mais souvent, nous ne savons ni où ils sont partis ni comment ils s'appellent.* » Les adoptés suédois, tels que Maria et Daniel, ont été enregistrés à l'état civil par l'employée d'Adoptionscentrum au Chili sous leurs noms suédois.

Jusqu'en 1988, le Chili n'avait pas de loi régulant les adoptions internationales. Selon la législation locale, les enfants étaient placés sous tutelle par un juge. En théorie, les adoptions ne pouvaient être définitives qu'au bout de deux ans. Mais en Suède, elles étaient souvent prononcées quelques mois après l'arrivée des enfants, sans visiblement que les autorités chiliennes en soient informées. Résultat : quand elles font aujourd'hui des démarches auprès de l'administration chilienne, les personnes concernées découvrent qu'elles sont toujours inscrites à l'état civil, comme si elles n'avaient jamais quitté le pays et que leur adoption n'avait pas eu lieu.

Que savaient Adoptionscentrum et la Suède ? L'organisme s'est-il rendu complice des vols d'enfants, attestés par une commission parlementaire chilienne en septembre 2019 ? Les autorités suédoises ont-elles fermé les yeux, sous prétexte – comme les adoptés l'entendent encore de nos jours – d'offrir à ces enfants « *une vie meilleure* » ?

Un nom en particulier retient l'attention. Il figure dans tous les dossiers des petits Chiliens adoptés par l'intermédiaire d'AC : celui de l'employée de l'organisme sur place, la Suédoise Anna Maria Elmgren. Arrivée à Santiago en 1965 avec son mari et leurs deux enfants, elle se remarie en 1971 avec un ancien carabinier, Carlos Carmona Kopp. Ensemble, ils fondent une école d'équitation. Une rare photo la montre souriante, le visage fin, encadré de cheveux blonds, coupés courts. Elle travaille d'abord comme « *conseillère* » pour AC, avant d'être embauchée en octobre 1979.

Le mystère Anna Maria Elmgren

Aujourd'hui âgée d'environ 90 ans, cette femme, qui n'a jamais accordé d'interview, reste un mystère. Une plainte en diffamation, qu'elle a déposée en 2018 contre la chaîne Chilevision, après la diffusion des reportages d'Alejandro Vega la mettant en cause, permet tout de même d'en apprendre un peu sur son compte. M^{me} Elmgren, dont la sœur, en Suède, ne pouvait pas avoir d'enfants, raconte dans cette plainte comment, en 1971, elle a pris contact avec la Casa Nacional del Niño, un orphelinat de la banlieue de Santiago, et organisé l'adoption de trois enfants, confiés à sa sœur et à son beau-frère. « *C'est comme ça qu'elle a noué des relations avec des assistantes sociales qui l'ont par la suite aidée* », précise Ana Maria Olivares.

Anna Maria Elmgren organise seize adoptions pour le compte d'AC en 1974, puis 97 l'année suivante et 196 en 1976... Le Chili est en pleine dictature. Depuis le coup d'Etat du général Pinochet, en septembre 1973, une junte dirige le pays. Les militaires noyautent l'ensemble des institutions, notamment judiciaires. Selon le bilan officiel, 3 200 personnes ont été tuées ou portées disparues et plus de 30 000 torturées pendant les seize années de dictature.

Sur la scène internationale, la Suède, gouvernée par le social-démocrate Olof Palme, internationaliste convaincu et pourfendeur du totalitarisme, ne ménage pas ses critiques contre le régime de Pinochet. Plus de 20 000 Chiliens, parmi lesquels de nombreux opposants politiques, vont s'y réfugier. Dès le mois de décembre 1973, l'ambassadeur suédois à Santiago, Harald Edelstam, est décrété *persona non grata*. Expulsé, il ne sera pas remplacé jusqu'en 1990.

C'est dans ce contexte que les premières alertes d'enlèvements interviennent. Le 14 août 1975, le journal chilien *Vea* dénonce un « *trafic scandaleux de bébés chiliens* ». L'article mentionne 70 enfants partis pour la Suède. Le 19 août, Carl-Johan Groth, chargé d'affaires de l'ambassade suédoise au Chili, envoie un courrier au ministère des affaires étrangères à Stockholm, avec une traduction de

l'article. Un mois plus tard, M^{me} Elmgren écrit à Catharina Stackelberg, chargée de la communication à AC. Dans cette missive de six pages – que *Le Monde* a pu consulter –, elle mentionne une enquête de police. Elle dit être « *surveillée* » et dénonce une machination, orchestrée au plus haut niveau du pouvoir militaire. Heureusement, écrit-elle, son mari a des contacts : « *Carlos était hier chez un de ses camarades officiers et a parlé avec un ami, bon ami du général Mendoza [chef des carabinieri et membre de la junte], qui va mentionner la situation dans une discussion avec "les siens".* »

De fait, la « *situation* » semble s'apaiser. Mais, en juin 1977, coup de théâtre : des enquêteurs de la direction nationale du renseignement, la redoutable DIN, font une descente dans les locaux de la Scandinavian Airlines à Santiago. Ils exigent de voir une liste des enfants ayant quitté le pays à bord des avions de la compagnie. Le 6 juin 1977, le nouveau chargé d'affaires de l'ambassade, Peder Hammarskjöld, contacte le ministère des affaires étrangères à Stockholm et fait savoir que M^{me} Elmgren a pu déposer ses dossiers et de l'argent à l'ambassade.

Un système bien huilé

Pendant ce temps-là, à Stockholm, le ministre des affaires sociales a nommé un groupe de travail chargé d'étudier les adoptions internationales. Il évoque des « *critiques* » émanant des pays d'origine (le Chili, mais aussi la Thaïlande) et lance une consultation. Le 21 novembre 1977, l'ambassade de Suède à Santiago affirme que « *rien n'est apparu qui puisse jeter une ombre sur l'activité d'AC au Chili* ». Quant à M^{me} Elmgren (dont l'avocat n'a pas répondu aux sollicitations du *Monde*), elle « *semble mener ses activités avec énormément de minutie et en contact proche avec les tribunaux des enfants* ».

Pourtant, un échange épistolaire entre Carl-Johan Groth, le chargé d'affaires à l'ambassade de Suède, et Catharina Stackelberg, la responsable des relations publiques auprès d'AC, deux ans plus tôt, en octobre 1975, faisait apparaître de sérieux doutes. M. Groth qualifie Anna Maria Elmgren de « *maillon faible dans toute cette histoire* », tandis que M^{me} Stackelberg voit en elle un « *loup solitaire* », qui ne tolère « *aucune ingérence* ». Et la communicante d'avouer : « *Nous n'avons jamais vraiment compris comment elle travaille et de quelle manière elle obtient les enfants. Nous avons seulement, pour le dire de façon directe, remercié et accepté.* »

« On considère qu'il y avait 650 000 enfants pauvres et il fallait bien en faire quelque chose. L'Etat n'avait pas l'intention d'investir dans leur prise en charge » – Karen Alfaro, historienne

L'enquête, finalement, s'arrête. Pour l'actuelle directrice d'AC, Kerstin Gedung, elle a montré qu'« *il n'y avait pas eu d'irrégularités et que les affaires avaient été menées de manière juridiquement correcte* ». A Santiago, l'historienne Karen Alfaro défend un point de vue très différent. Selon elle, le gouvernement chilien avait deviné les avantages à tirer de telles adoptions. « *A partir de 1978, l'adoption va être utilisée comme un mécanisme de placement des enfants considérés par la dictature comme en état d'"irrégularité sociale", car ils venaient de familles pauvres* », rapporte l'historienne. A l'époque, le Chili se rêve en laboratoire du néolibéralisme économique : « *On considère qu'il y avait 650 000 enfants pauvres et il fallait bien en faire quelque chose. L'Etat n'avait pas l'intention d'investir dans leur prise en charge.* »

Concernant la Suède, l'historienne assure que la junte a voulu utiliser les adoptions pour « *contredire le récit négatif sur le Chili* ». En septembre 1979, le consul en poste à Stockholm recommande ainsi d'utiliser AC : « *Je crois que la projection de films au centre d'adoption pour les familles postulantes (...) pourrait avoir un effet positif sur l'image du Chili* », écrit-il.

Un système bien huilé se met en place pour récupérer des enfants. Ana Maria Olivares décrit même un « *réseau* », constitué d'assistantes sociales, d'employés d'hôpitaux et des orphelinats, de magistrats... Les proies sont souvent des femmes jeunes, célibataires et sans le sou. Il y a, parmi elles, de nombreuses Mapuches, le peuple autochtone du Chili. Les enquêteurs ont retrouvé un document

diffusé par AC qui donne des conseils aux assistantes sociales chargées de convaincre les mères de renoncer à leur enfant.

A Stockholm, AC continue d'affirmer que « *la procédure juridique en vigueur a été suivie et, du côté suédois, toute la documentation semble correcte* ». L'organisme rappelle que « *c'est la responsabilité du pays d'origine d'enquêter et de décider si un enfant doit être ou non adopté à l'étranger* » et que « *des décisions ont été rendues par les tribunaux chiliens* ». Ces propos font bondir Ana Maria Olivares : « *La Suède a accepté des enfants sur la base de décisions prises par le pouvoir judiciaire d'un pays où sévissait une dictature féroce !* »

Maria Diemar et son frère adoptif Daniel Olsson, au Texas, le 19 novembre 2021. Lui est retourné vivre au Chili. KAEL ALFORD/PANOS PICTURES POUR «LE MONDE»

Chargé de l'enquête chilienne jusqu'en 2019, le juge Mario Carroza estime lui aussi que Stockholm aurait dû réagir : « *Il s'agissait d'un pays qui se débarrassait de ses enfants. Ils auraient pu se poser des questions et faire plus de contrôles.* » Le magistrat conservateur Jaime Balmaceda, qui lui a succédé, précise qu'il ne s'intéresse qu'à ce qui a pu se produire au Chili, pas en Suède. Les associations, elles, s'inquiètent du peu d'avancée de l'enquête. Car le temps presse : des mères meurent, sans jamais avoir pu revoir leur enfant.

En Suède, sous la pression des adoptés et d'une énorme campagne médiatique, le gouvernement social-démocrate a fini par annoncer l'ouverture d'une enquête sur les adoptions internationales, le 27 octobre. La juriste Anna Singer, spécialiste du droit de la famille, a jusqu'au 7 novembre 2023 pour remettre ses conclusions. Si les adoptés chiliens s'en félicitent, ils ne se font guère d'illusions, comme en témoigne Maria Diemar : « *Ça fait des années que nous alertons et personne n'a encore reconnu ce qui nous était arrivé.* »

« Nous voulons retrouver nos familles tant qu'il est encore temps » : partout dans le monde, les enfants adoptés illégalement demandent justice

Par [Anne-Françoise Hivert \(Malmö, Suède - correspondante régionale\)](#) et [Angeline Montoya \(Guatemala - envoyée spéciale\)](#)

Enquête « Les filières de l'adoption internationale » (3/3). En Europe, aux Etats-Unis et ailleurs, les personnes adoptées à l'étranger ces dernières décennies luttent pour remonter le fil de leur histoire. Longtemps indifférents, certains pays doivent s'adapter et reconnaître leurs négligences passées.

Ils sont Belges, Français, Israéliens, Canadiens, Irlandais, Danois, Suédois... Des femmes, des hommes, tous nés au Guatemala, tous adoptés, porteurs d'une histoire personnelle tourmentée et d'une farouche volonté de « savoir ». Une fois devenus adultes, ils ont voulu partir en quête de leurs origines, et se sont heurtés au même mur : incohérences dans leurs dossiers, informations parcellaires...

Une fondation belge spécialisée dans ce type de démarches leur est alors venue en aide : [Racines perdues](#). Et c'est ainsi que, depuis 2018, une quarantaine d'entre eux – sur plusieurs centaines – ont retrouvé leur famille biologique dans leur pays d'origine. La plupart ont alors découvert qu'ils n'avaient pas été abandonnés, comme on le leur avait toujours dit, mais volés ou vendus.

Mariela SR, devenue Coline Fanon après son adoption en Belgique en 1987, a pris la mesure de cette réalité en 2017. C'est à ce moment-là, à l'âge de 31 ans, qu'elle a décidé de porter plainte et de créer cette fondation. Bien sûr, elle savait que son cas n'était pas isolé, mais elle n'imaginait pas qu'ils se compteraient par dizaines de milliers dans le monde entier...

« J'ai d'abord découvert l'existence d'un trafic ahurissant au Guatemala, explique-t-elle. Puis je suis entrée en contact avec des organismes néerlandophones qui militaient depuis longtemps pour la reconnaissance des adoptions illégales, et j'ai pris conscience que cela concernait beaucoup d'autres pays. A Racines perdues, nous avons vite été dépassés face aux demandes. »

Chiliens, Maliens, Ethiopiens... « déplacés »

En Belgique, une réunion s'organise. Autour de Mariela SR, des adoptés en provenance de Bolivie, du Chili, d'Equateur, du Mali, d'Éthiopie, du Rwanda, du Congo... Depuis les années 1950, des centaines de milliers d'enfants d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique ont été déplacés vers les Etats-Unis, le Canada, l'Australie ou encore l'Europe, notamment la Suède.

Un quotidien de ce pays, *Dagens Nyheter*, a publié cette année des enquêtes montrant le caractère systémique de certaines irrégularités. L'un des journalistes, Patrik Lundberg, lui-même né en Corée du Sud en 1983, a découvert à 24 ans que ses parents biologiques n'avaient pas consenti, à l'époque, à son adoption. Lui aussi a d'abord cru être un cas particulier, avant de rencontrer d'autres victimes et de prendre la mesure du problème.

Le centre-ville d'Antigua au Guatemala, le 5 juin 2021. GEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Au début de ses recherches, Mariela SR était tombée sur le témoignage d'une artiste française, Carmen Maria Vega, qui a appris en 2011 avoir été volée, ainsi qu'elle le raconte dans son livre *Le Chant du bouc* (Flammarion, 2019). Les deux femmes font connaissance, et constatent qu'elles sont passées par la même filière, que les mêmes noms reviennent dans leurs dossiers. Elles engagent des poursuites. Plusieurs dizaines d'autres plaignants, belges et français, s'y associent. En 2019, le parquet fédéral juge les accusations suffisamment fondées pour ouvrir une enquête.

Malgré tout, certaines de ces personnes ne verront sans doute jamais leur famille d'origine. C'est notamment le cas de deux Belges de 36 ans, Alberto Alfredo Zune Hertsens et Maria Paola Hennaut, repartis vivre au Guatemala. L'un et l'autre ont bien cru avoir retrouvé leurs parents. Jusqu'au jour où ils ont compris que les identités mentionnées dans les archives étaient celles de prête-noms utilisés pour maquiller le vol. « Partout où il y a des adoptions dans le cadre de conflits armés, de pauvreté ou de catastrophes naturelles, il y a des trafics d'enfants », constate Maria Paola Hennaut.

Entrés en France sans visa d'adoption

La France n'est pas épargnée. « On ne saura probablement jamais combien d'adoptions irrégulières il y a eu ici, il faut une enquête », estime Yves Denéchère, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Angers et spécialiste des adoptions internationales. Une certitude : entre 1979 et 2020, 101 404 visas d'adoption ont été accordés pour des enfants venus de 120 pays, dont 1 970 du Guatemala.

Mais ce chiffre, à en croire le chercheur, serait sous-estimé. « De nombreux enfants sont entrés sur le territoire français sans visa d'adoption, dit-il. Prenons un seul pays, le Guatemala, et un seul organisme autorisé pour l'adoption [OAA – ayant reçu l'agrément des autorités]. Cet OAA, l'association Les Amis des enfants du monde [AEM], revendique d'avoir géré cinquante-cinq dossiers dans ce pays entre 1979 et 1982. Or, l'ambassade de France au Guatemala n'a remis que neuf visas d'adoption à ces dates. » Comment les quarante-six autres sont-ils entrés en France ? Qui sont-ils ? Impossible de le savoir. Les AEM, de leur côté, évoquent le contexte de l'époque, la situation terrible des enfants dans ce pays, et la nécessité d'accélérer les démarches pour les sortir au plus vite des orphelinats.

Antigua, au Guatemala, le 5 juin 2021. Alberto Alfredo Zune Hertsens Zune, 36 ans, adopté en Belgique, ne sait pas s'il est né au Guatemala ou au Mexique. Il s'est installé à Antigua en 2014, et a porté plainte auprès du ministère public. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Enfant volée au Guatemala et adoptée en Belgique, Maria Paola Hennaut, 36 ans, est partie s'installer dans son pays natal début 2021. Ici, à Antigua, au Guatemala, le 5 juin 2021. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

Dans bien des pays, il a fallu attendre que les adoptés se plongent dans leurs dossiers et en dénoncent les incohérences pour que leur sort émeuve. En France et en Belgique, la médiatisation de l'histoire de Carmen Maria Vega, puis de celle de Mariela SR, autrice de *Maman, je ne suis pas morte* (Kennés, 216 pages, 19,90 euros), a fait bouger les lignes.

D'autres personnes leur ont emboîté le pas. « *Nous sommes devenus des adultes qui demandons des comptes* », martèle ainsi Javier, enlevé à sa mère au Guatemala en 1981 en même temps que son frère Lorenzo (pour préserver leur anonymat, ces deux prénoms ont été changés). Ils ont été adoptés par la même famille en France, par l'intermédiaire des AEM. Javier a cofondé le collectif pour la Reconnaissance des adoptions illicites en France (RAIF), qui a mis en ligne, en février, [une pétition](#) (plus de 38 000 signatures à ce jour), en faveur d'une « *enquête sur les adoptions illégales à l'international en France depuis 1960* ». Une demande similaire, destinée cette fois au Parlement européen, émane du groupe [United European Adoptees](#).

Investigations sous la pression de l'ONU

Partout dans le monde naissent des collectifs : InterCountry Adoptee Voices, une des premières organisations, fondée en 1998 par Lynelle Long, née au Vietnam et élevée en Australie ; Chilean Adoptees Worldwide pour les adoptés au Chili ; DNA India Adoptees pour ceux nés en Inde ; Back to the Roots, association d'adoptés du Sri Lanka en Suisse...

Début décembre, une vingtaine de ces groupes ont constitué un nouveau collectif, Voix contre les adoptions internationales, afin de peser sur les instances internationales. Leur but : interpellier les Nations unies (ONU) pour obtenir une déclaration faisant des adoptions illégales un crime contre l'humanité – donc non prescriptible.

Le document d'adoption de Javier, retrouvé au Guatemala, adopté en France en 1981, comporte de nombreuses irrégularités. PASCAL BASTIEN POUR «LE MONDE»

Sous la pression, certains pays ont fini par ouvrir des enquêtes. La Suisse a été la première à reconnaître, le 11 décembre 2020, ses fautes en tant qu'Etat. Selon un rapport sur les adoptions effectuées au Sri Lanka entre 1973 et 1997, les autorités helvétiques n'ont pas pris les mesures appropriées pour empêcher les irrégularités dont elles avaient pourtant connaissance. En mai, à Genève, le Comité des disparitions forcées, un organisme de l'ONU composé d'experts indépendants, a encouragé le pays à mener des « *enquêtes approfondies* », à soutenir les victimes dans leurs démarches et à garantir leurs droits à la réparation. Berne a jusqu'à mai 2022 pour répondre à ces recommandations.

D'autres pays européens agissent. En février, les Pays-Bas ont publié leur propre enquête, concluant à des « *abus structurels* » et révélant à quel point les signaux d'alerte avaient été ignorés. Les autorités ont alors décidé de suspendre toutes les adoptions internationales. Au Danemark, c'est la cour d'appel des affaires sociales, saisie par des Danois adoptés au Chili entre 1978 et 1988, qui a été chargée de mener une investigation sur une trentaine de cas. Dans un rapport publié le 21 avril, la cour estime qu'« *il n'est pas exclu que [ces adoptions] aient été associées à des agissements illégaux au Chili* ».

En Suède une enquête sur les adoptions internationales depuis les années 1950 devrait couvrir tous les pays d'origine

La Suède, premier pays d'accueil en proportion de sa population avec 60 000 adoptés, n'est pas en reste. Le 27 octobre, elle a annoncé le lancement d'une enquête sur les adoptions internationales depuis les années 1950. Ces investigations, prévues pour s'achever au plus tard le 7 novembre 2023, devraient couvrir tous les pays d'origine. Objectif : établir « *les rôles et responsabilités* » et identifier « *les irrégularités, révélant des problèmes structurels ou systémiques* ».

Au Chili, la police judiciaire de Santiago se penche déjà, depuis 2018, sur les adoptions illégales durant la dictature militaire (1973-1990). En Belgique, enfin, une proposition de résolution « *visant à reconnaître la survenance des adoptions illégales, à conférer aux personnes concernées le statut de victimes et à entamer une enquête sur le sujet* » a été prise en considération, fin septembre, par la Chambre des représentants, et le premier débat doit se tenir dans les semaines à venir.

Antigua Guatemala, le 5 juin 2021. Devant les ruines d'un bâtiment du centre-ville de l'ancienne capitale guatémaltèque, détruite par un tremblement de terre en 1773. JEOFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

En France ? Rien, ou presque, malgré les interpellations récurrentes des différents collectifs aux ministres et parlementaires. Certes, comme le souligne Laurence Haguenaer, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, « *la scène de l'adoption internationale s'est modifiée en qualité et en quantité* », depuis la ratification, en 1998, de la convention de La Haye (CLH) sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Leur nombre est passé de 4 136 en 2005, année pic, à 421 en 2019, témoignant d'une meilleure application du principe de subsidiarité (l'adoption dans le pays d'origine de l'enfant doit être privilégiée), d'un renforcement des contrôles et de l'arrêt des adoptions dans certains pays, tels que la République démocratique du Congo (2017) ou Haïti (2020).

En France, le « parcours du combattant »

Mais contrairement à ce qu'impose la convention, la France autorise toujours les adoptions dans des pays non signataires (35 % des adoptions en 2020), n'oblige pas à passer par un OAA, et n'a créé aucune structure d'aide aux personnes désireuses d'identifier leurs parents biologiques. Certes, il existe bien un Conseil national d'accès aux origines personnelles, mais il est réservé aux pupilles de l'Etat. Dans ces conditions, pareilles recherches relèvent du parcours du combattant. « *Nous sommes livrés à nous-mêmes !* », s'indigne Javier, le quadragénaire né au Guatemala.

Pour enquêter sur sa propre histoire, il a suivi à la lettre les conseils de la Mission de l'adoption internationale (MAI), dépendante de la direction des Français de l'étranger. Chez ses parents français, avec lesquels il est en rupture, il a bien récupéré des documents, mais rien sur sa famille biologique. A la MAI, il n'y avait rien à son nom. Aux Amis des enfants du monde, l'OAA qui a joué un rôle majeur dans la procédure, le dossier était vide. « *Si vous voulez des renseignements, il faudra aller sur place, on ne peut pas vous aider* », lui a-t-on répondu.

« Nous voulons identifier les responsables et les voir traduits en justice » – Maria Diemar, née au Chili en 1975, et volée à sa mère

Dans la plupart des pays, ces démarches reposent donc sur les seuls efforts des adoptés ou de quelques associations. Or, rappelle Olivier de Frouville, membre du Comité des disparitions forcées à l'ONU, « *dans le cas des adoptions illégales relevant de la disparition forcée, les victimes ont des droits : droit à la vérité, à la justice, à la réparation* ». Et cet expert d'insister : « *Il y a une obligation de recherche spontanée qui incombe à l'Etat, y compris à travers une coopération internationale.* »

Le directeur de l'agence suédoise du droit de la famille, Per Bergling, assure pour sa part que son organisme fait de son mieux : « *Nous proposons une entrevue, nous donnons des contacts dans les pays d'origine, faisons des traductions.* » Insuffisant, s'agace Maria Diemar, née au Chili en 1975, et volée à sa mère : « *Ce n'est pas ce que nous demandons. Nous voulons identifier les responsables et les voir traduits en justice.* »

Bien souvent, cette soif de justice se heurte à la notion de prescription, trente ou quarante ans après les faits. Ainsi, en 2020, [une plainte déposée par neuf Français adoptés au Mali a été classée sans suite](#) pour ce motif en à peine deux semaines. Deux autres plaintes, l'une d'adoptés nés en Ethiopie et l'autre de personnes originaires du Sri Lanka, sont en attente d'une décision du parquet de Paris.

En Suède aussi, des adoptés chiliens ont essuyé un refus de leur plainte par la police au motif que les faits étaient prescrits. Le parquet international, à Stockholm, s'est saisi de l'affaire, mais en septembre, la procureure Hanna Lemoine a jugé impossible l'ouverture d'une enquête préliminaire, arguant que les faits ne constituaient pas un crime de guerre. Aidés de trois juristes, les plaignants poursuivent leur combat, espérant faire reconnaître un « crime contre l'humanité ». En attendant, ils ont saisi le médiateur de la justice, en reprochant à la Suède et à ses institutions d'avoir tout fait pour empêcher que la vérité éclate.

Manque d'harmonisation au sein de l'UE

C'est ainsi : au niveau de l'Union européenne (UE), chaque pays légifère à sa façon, et ce manque d'harmonisation nuit à la quête de justice des adoptés.

Mariela SR, qui a interpellé, sans aucun retour, différentes instances de l'UE, s'impatiente : « *Une personne adoptée au Chili de manière illicite pourra être reconnue comme victime aux Pays-Bas, mais une autre adoptée au travers des mêmes filières, des mêmes personnes, ne le sera pas en France !* » En l'état actuel de la législation, confirme l'avocat français de Javier, M^e William Julié, « *il n'existe pas de cadre juridique pénal spécifique en France permettant de qualifier les adoptions illégales* ».

La définition des responsabilités dans les pays d'accueil est un autre casse-tête pour les adoptés. Les irrégularités ont-elles été commises en connaissance de cause ? Après tout, beaucoup d'OAA sont aussi des organisations humanitaires, soucieuses d'éviter que des enfants victimes de la guerre ou de la misère ne passent des années dans de sordides orphelinats. Ainsi la fondatrice des Amis des enfants du monde, Minnie Gallozzi, une Française de 85 ans, assure-t-elle avoir fait confiance au foyer pour mineurs Casa Canada, avec lequel elle travaillait au Guatemala, et n'avoir pas cherché plus loin. « *Je me disais que si on ne faisait pas du tout confiance, on ne faisait rien pour les enfants.* » Le premier volet de cette enquête du *Monde*, publié le 8 décembre, a montré que, sur les plus de 80 adoptions orchestrées par les AEM dans ce pays, au moins trois avaient été entachées d'irrégularités.

« *Les organismes internationaux humanitaires qui se rendaient sur place ne pouvaient pas ignorer à quel point la société y était corrompue, avec quelle facilité on pouvait falsifier des documents* », relève Julio Prado, ex-enquêteur du parquet contre la traite d'êtres humains, au Guatemala. « *Que des OAA aient été trompés dans certains cas par des intermédiaires véreux, cela a pu arriver* », note le chercheur Yves Denéchère. Mais lorsque les enfants entraient en France sans visa d'adoption, il considère que les « *OAA étaient forcément au courant* » : « *Ils ne peuvent pas, d'un côté, revendiquer une expertise sur le plan de l'adoption, y compris juridique, s'ériger en connaisseurs du pays d'origine, et en même temps, dire : "On ne savait pas."* »

Des « doutes » sur l'origine des enfants

Minnie Gallozzi rappelle que si la France a cessé les adoptions au Guatemala en 2003, les AEM avaient pris cette décision dès 1995. Elle-même admet avoir eu des « *doutes* » sur l'origine des

enfants, soupçonnant Casa Canada d'avoir payé des mères. Pourquoi, dès lors, n'avoir pas alerté les couples adoptants pour lesquels elle avait précédemment servi d'intermédiaire ? « *A quoi ça aurait servi ?*, répond-elle. *On n'allait pas ficher en l'air des familles.* » Cette réponse fait bondir Javier : « *Ça aurait servi à ce que mon frère et moi sachions plus tôt qu'on avait une mère qui nous cherchait, ça aurait servi à la retrouver vivante !* »

Au Guatemala, Julio Prado et d'autres personnes ayant enquêté sur ces affaires estiment que Paris a trop tardé à arrêter les adoptions avec ce pays. Les alertes furent pourtant nombreuses... Selon Yves Denéchère, les archives diplomatiques des années 1980 sont riches en rapports, dépêches d'ambassadeurs, de conseillers d'ambassade ou de consuls, soucieux d'alerter le Quai d'Orsay sur le flou entourant parfois l'adoption dans les pays où ils étaient en poste. En septembre 1988, [un article du Monde intitulé « Enfants volés, enfants vendus »](#) rendait compte de graves dérives au Guatemala.

« Ma famille biologique n'était pas pauvre : j'ai un frère ingénieur et une sœur médecin ! Qui dit que j'aurais été plus malheureuse là-bas ? » – Mariela SR, née au Guatemala et adoptée en Belgique

En dehors de la France, le rapport du Conseil fédéral suisse de 2020 a montré à quel point, au début des années 1980, les autorités avaient ignoré les alertes de leur ambassade au Sri Lanka. Idem en Suède, où diverses ambassades avaient averti à de nombreuses reprises le ministère des affaires étrangères. Dans ce pays, un homme rassemble depuis plus de vingt ans les archives les plus édifiantes : Tobias Hübinette, 50 ans, né en Corée du Sud et adopté en Suède, aujourd'hui maître de conférences en pédagogie et études interculturelles à l'université de Karlstad.

Il rappelle qu'en 2002 la chaîne de télévision publique SVT avait diffusé des reportages révélant des soupçons de vols d'enfants, en Thaïlande notamment. Un an plus tard, Annika Nilsson, alors députée sociale-démocrate à la tête d'une commission d'enquête, rendait ses conclusions : « *L'Etat s'était désengagé, il avait laissé les organismes s'occuper de tout et aucune agence gouvernementale ne contrôlait leurs activités.* » Tobias Hübinette a été pris de haut lorsqu'il a commencé à dénoncer la situation : « *Nous sommes un pays du consensus : on a décrété que l'adoption internationale était quelque chose de bien, malgré tous les signes négatifs. Et si les enfants sont arrivés ici de façon criminelle, cela n'a pas d'importance, car ils sont désormais en Suède.* »

Deux jeunes filles vendent des glaces dans le centre-ville d'Antigua, au Guatemala, le 5 juin 2021.
JEFFREY GUILLEMARD POUR «LE MONDE»

L'argument consistant à dire qu'on offrait aux enfants une vie meilleure fait bondir Mariela SR : « *Ma famille biologique n'était pas pauvre : j'ai un frère ingénieur et une sœur médecin ! Qui dit que j'aurais été plus malheureuse là-bas ?* » Emmanuelle Hébert, cofondatrice du collectif pour la Reconnaissance des adoptions illicites en France (RAIF), appelle pour sa part à déconstruire les schémas occidentaux : « *On nous a toujours dit : "Tu as une belle vie, est-ce que tu serais vraiment mieux dans ton bidonville en Inde ?" Nous avons au fond de nous un sentiment de dette. Si nous avons mis trente ans à bouger, c'est aussi parce qu'on était tenus par cette espèce d'omerta.* »

Le mal-être de nombreux adoptés

Les traumatismes engendrés par l'adoption transnationale ont été largement documentés. Déracinement, problèmes liés à la « transplantation », racisme... En 2002, une enquête suédoise publiée dans la revue scientifique *The Lancet* et portant sur 11 320 adoptés nés à l'étranger dans les années 1970 a montré qu'ils avaient, à l'adolescence, 3,5 fois plus de risque de tenter de mettre fin à leurs jours que les enfants nés en Suède, 3,2 fois plus celui d'être hospitalisés en psychiatrie, 5,2 fois plus celui de développer une addiction aux stupéfiants.

La plupart de la vingtaine d'adoptés auxquels *Le Monde* a parlé témoignent de ce mal-être. Parmi eux, Tommy Leite, né au Chili, fondateur du collectif Chileadoption. Aujourd'hui âgé de 44 ans, il vit à

Malmö, dans le sud de la Suède : « *On sait depuis longtemps que les adoptés vont mal, mais rien n'a été fait. Dans les années 1970 et 1980, on parlait des familles arc-en-ciel. C'est beau en théorie, sauf qu'on n'a pas pris en compte comment ils se sentaient.* »

Selon Yves Denéchère, il est temps qu'Etats, OAA et autres intermédiaires regardent les choses en face. Idem pour les adoptants, même si la plupart des parents ont fait confiance aux associations vers lesquelles ils se sont tournés pour s'assurer, justement, que l'adoption soit transparente, et ont été bouleversés d'apprendre la vérité. Beaucoup, du reste, accompagnent et soutiennent leurs enfants dans cette quête de vérité. Certains se sont même associés aux plaintes déposées en France ou en Belgique, estimant avoir eux aussi été trompés. « *Mes parents sont d'autant plus indignés qu'ils avaient fait très attention dans le choix de l'association, souligne Carmen Maria Vega. Ils ne voulaient justement pas avoir le sentiment d'acheter un gamin.* »

Un manque de vigilance

L'attente désespérée d'un enfant peut cependant avoir induit, chez une partie d'entre eux, un manque de vigilance. Bertrand Bernheim, le président de l'Association des parents adoptifs d'enfants du Guatemala, explique avoir adopté un petit garçon en 1999, en plein boom du trafic, sans passer par le truchement d'un OAA. « *Un nouveau-né abandonné dans un carton* », assure-t-il. La procédure avait mis à peine quatre mois. Ce délai très court lui avait-il fait craindre une irrégularité ? « *J'ai fait confiance au notaire.* »

En France, la mobilisation des collectifs d'adoptés commence à porter ses fruits. Un amendement à une proposition de loi sur la réforme de l'adoption, relatif à l'interdiction des adoptions individuelles, c'est-à-dire celles qui ne passent pas par l'intermédiaire d'un OAA, a été voté en octobre. Trois autres ont été rejetés. Un amendement sur l'accompagnement des demandes d'accès aux origines devrait être réintroduit dans un autre projet de loi, relatif à la protection des enfants, dont la première lecture au Sénat est prévue pour le 14 décembre. « *Il va falloir qu'on apporte des réponses, car la question de l'accès aux origines est très importante dans la construction de l'identité des personnes, admet-on dans l'entourage d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles. Et il manque un guichet unique pour les orienter et qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement.* »

Pour Javier, adopté au Guatemala par le biais des AEM, cela ne suffit pas : « *La seule solution qu'on m'ait donnée pour retrouver mes origines a été de me rendre moi-même au Guatemala. Avec quel argent ?* » Pour Olivier de Frouville, de l'ONU, la solution ne peut cependant qu'être multilatérale, avec des mesures nationales d'assistance aux victimes, mais également « *une coopération des pays de provenance* » des enfants, afin que des enquêtes conjointes soient menées.

« L'urgence est que les responsabilités soient clairement révélées, que nous puissions avoir accès à nos origines et retrouver nos familles vivantes tant qu'il est encore temps » – Emmanuelle Hébert, du collectif RAIF

Les autorités françaises semblent peu à peu prendre conscience qu'elles ne peuvent plus ignorer le problème. A la mi-novembre, la Mission de l'adoption internationale a signé avec l'université d'Angers une convention de financement pour une mission postdoctorale d'un an, sous la direction d'Yves Denéchère. Son sujet : l'histoire des pratiques illicites dans l'adoption internationale. Même si elle voit cette étude comme une « *bonne chose* », Emmanuelle Hébert, du collectif RAIF et représentante en Europe d'InterCountry Adoptee Voices, a d'autres priorités : « *L'urgence est que l'on arrête au plus vite de telles pratiques, que les responsabilités soient clairement révélées, que nous puissions avoir accès à nos origines et retrouver nos familles vivantes tant qu'il est encore temps.* »

La « *Casa Guatemala* », à Ciudad de Guatemala, le 7 juin 2021. Ce centre pour enfants abandonnés ou orphelins, s'appelait « *Casa Canada* » avant 1985. JEOFFREY GUILLEMARD POUR « *LE MONDE* »

Les Etats ont d'autant plus intérêt à s'activer que le pic des adoptions internationales a eu lieu au milieu des années 2000. Or, c'est souvent quand ils arrivent à l'âge adulte, qu'ils ont eux-mêmes des enfants, ou quand leurs parents adoptifs meurent, que les adoptés se mettent en quête de leur passé. « *Dans les vingt ans à venir, les grandes cohortes des années 1990 et 2000 vont, à leur tour, demander des comptes* », prévient Yves Denéchère. Pour les adoptés des années 1980, le temps presse : les principaux témoins vieillissent, certains meurent, et la vérité avec.